# BHL veut qu’on accueille 100 millions de migrants mais ne leur offre pas sa villa de 600 m² à Tanger

écrit par Christine Tasin | 31 janvier 2018

Christie's International Real Estate

Il y a des gens qui n’ont pas une vie facile.

**Pauvre BHL obligé de vendre sa bicoque de Tanger pour 6 millions d’euros… Le malheureux n’a plus assez de temps et a trop de maisons.**

« *Je passe une partie de mon temps à Paris, une partie à New York, une partie à Marrakech. J’ai trop de maisons dans le monde et hélas, l’année ne dure que 52 semaines*« .

Alors, obligé de sacrifier la plus modeste de ses demeures,

juste 600 mètres carrés, juste une situation exceptionnelle à l’endroit précis où se côtoient l’Atlantique et la Méditerranée… Et, surtout, des voisins sublimes pleins aux as qui ont de sublimes maisons.

Naturellement encore, la décoration a été assurée par de grands noms… 5 ans pour rénover la baraque à coups de pierre d’Italie, de fils de fer d’une ancienne usine en Amérique, d’un bois très spécial introuvable sauf dans un recoin du Canada…

Tout ça pour ça, et ça vaudrait 6 millions… Ma foi, si BHL le dit… Le snobisme n’a pas de prix.

Christie's International Real Estate

**Naturellement, on ne comprend pas pourquoi BHL ne fait pas cadeau de cette petite villa aux Marocains qui vivent dans la rue…**

**Problème d'école primaire : avec 600 mètres carrés on peut loger combien de futurs clandestins, BHL ?**

**Parce que, tout de même, nous n'avons pas oublié, nous, ce que le même BHL disait en 2015 dans l'Express :**

***« il faut que l'Europe accueille 100 millions de migrants, elle le doit à l'Afrique »***

La réponse de Michel Onfray avait été cinglante, malgré les sottises qu'il a pu dire dans cette interview à propos des attentats :

http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/michel-onfray-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-554158.html

Et BHL, avec ses deux villas à 6 millions au Maroc, ne doit-il pas à ce pays qu'il aime passionnément de lui en rétrocéder l'une, dont il n'a a apparemment plus besoin ?

Ne doit-il pas prendre sa part des 100 millions de clandestins qu'il veut nous imposer ?

## Ne doit-il pas, même, les prendre tous, étant donné qu'il a été un acteur essentiel de la tragédie libyenne qui nous amène ces millions de clandestins ?

## Il en a les moyens.

*En 2004, la fortune de Bernard-Henri Lévy s'élève à 150 millions d'euros. Propriétaire de sept sociétés de gestion de patrimoine, immobilières et financières, sa fortune provient essentiellement de l'héritage de ses parents, puis complétée par des placements boursiers*[142]. Wikipedia

Il pourrait sans doute trouver une île à acheter pour que ces

« damnés de la terre  » créent une nouvelle terre promise, se créent un nouveau pays, une nouvelle nation, non ?

Il leur doit bien cela, à eux aussi, lui qui, depuis des lustres, les exploite pour pouvoir se payer des maisons à 6 millions. La forêt africaine pillée, les Africains exploités…

Cliquer sur les captures d’écran ci-dessous pour les lire, elles sont extraites de la video en fin d’article :

## 3. L’homme qui exploitait la forêt africaine, mais qui ne voulait pas que cela se sache.

L’activité d’homme d’affaires de Bernard-Henri Lévy est un terrain d’investigation qui jusqu’ici n’avait pas droit de cité dans les journaux. Qu’on en juge.

En mars 1998, *Entrevue*, un mensuel créé par Thierry Ardisson mais racheté par le groupe Hachette, décide d’envoyer une équipe enquêter sur la Becob, une entreprise spécialisée dans le commerce du bois. Cette société, fondée par André Lévy, le père de l’écrivain, décédé trois ans plus tôt, avait été dirigée deux années durant par Bernard-Henri Lévy, seul aux commandes avec sa mère. À la date de

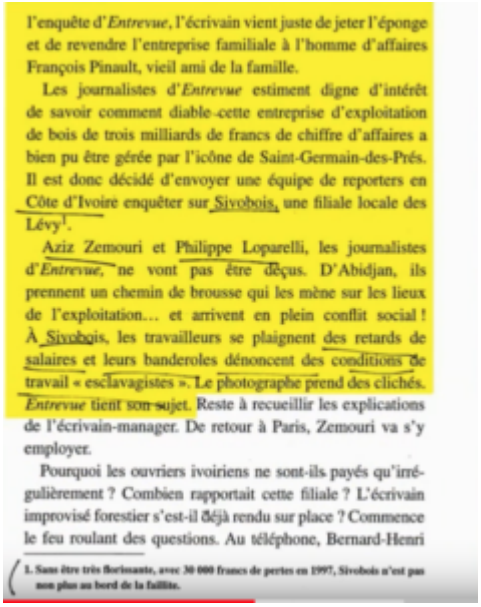

l’enquête d’*Entrevue*, l’écrivain vient juste de jeter l’éponge et de revendre l’entreprise familiale à l’homme d’affaires François Pinault, vieil ami de la famille.

Les journalistes d’*Entrevue* estiment digne d’intérêt de savoir comment diable cette entreprise d’exploitation de bois de trois milliards de francs de chiffre d’affaires a bien pu être gérée par l’icône de Saint-Germain-des-Prés. Il est donc décidé d’envoyer une équipe de reporters en Côte d’Ivoire enquêter sur Sivobois, une filiale locale des Lévy[1].

Aziz Zemouri et Philippe Loparelli, les journalistes d’*Entrevue*, ne vont pas être déçus. D’Abidjan, ils prennent un chemin de brousse qui les mène sur les lieux de l’exploitation… et arrivent en plein conflit social ! À Sivobois, les travailleurs se plaignent des retards de salaires et leurs banderoles dénoncent des conditions de travail « esclavagistes ». Le photographe prend des clichés. *Entrevue* tient son sujet. Reste à recueillir les explications de l’écrivain-manager. De retour à Paris, Zemouri va s’y employer.

Pourquoi les ouvriers ivoiriens ne sont-ils payés qu’irrégulièrement ? Combien rapportait cette filiale ? L’écrivain improvisé forestier s’est-il déjà rendu sur place ? Commence le feu roulant des questions. Au téléphone, Bernard-Henri

1. Sans être très florissante, avec 30 000 francs de pertes en 1997, Sivobois n’est pas non plus au bord de la faillite.

### Résumé d’impacts des activités forestières des compagnies européennes sur les populations locales et l’environnement

Rapport par CIAIE Gabon

CIAIE a entrepris une étude sur l’impact des activités des entreprises forestières européennes sur les populations locales et sur l’environnement. Pour réaliser cette étude, nous avons choisi trois champs d’investigation afin d’avoir une image d’ensemble des problèmes identifiés. Nous nous sommes rendus au chantier Mbouoni de la SHM (Société de la Haute Mondah) situés à Ndjolé dans la province du Moyen-Ogooué, aux parcs à bois des sociétés Leroy Gabon et NSG situés à la gare ferroviaire de la Lopé, province de l’Ogooué-Ivindo et au chantier Bambidi de la C.I.B. (Compagnie Equatoriale des Bois) localisés à Lastourville dans la province de l’Ogooué-Lolo.

Dans ces sites, nous avons observé les faits et discuté avec les travailleurs et les populations qui, de près ou de loin sont affectés par les activités forestières.

Qu’avons-nous obtenu de ce périple?

Les conclusions qui suivent sont la synthèse des résultats que nous avons obtenus durant l’enquête.

#### A. Observations générales

La loi stipule que la terre et les ressources forestières sont la propriété de l’Etat ... à ce titre, comme le montre le décret N° 1612/PR/MEF/CR du 4 mars 1982 (Etat par consulté aux populations locales que le droit d’exercer les activités coutumières.

Cette expropriation de la terre n’est pas acceptée par les populations qui se manifestent souvent par le biais de revendications auprès des entreprises forestières installées sur leur territoire.

C’est donc cette interprétation de la loi qui est régulièrement source de conflit entre les populations et les entreprises forestières qui ne sont pas obligées de satisfaire ces revendications car elles versent à titre d’impôt des sommes d’argent au trésor national.

Il revient donc à l’Etat de procéder à la répartition des sommes issues de l’exploitation des ressources forestières afin que les populations puissent en bénéficier directement ou indirectement.

L’espoir reste de mise vu la mise en œuvre d’une loi sur la décentralisation.

Par ailleurs, nous avons constaté que la presque totalité des chantiers forestiers sont très éloignés des villages. La situation géographique des chantiers forestiers obéit certes à la richesse du permis d’exploitation, mais surtout à la logique d’éviter les conflits avec les populations sur les droits de propriété. C’est le cas des sociétés que nous avons visitées. En effet, le chantier Mbouoni de SHM se situe à 37 kilomètres de Ndjolé, les chantiers Gongué de Leroy Gabon et Mbandi de NSG dans la réserve de la Lopé se situent pour l’un à plus de 100 kilomètres et pour l’autre à 80 kilomètres. Malgré cet éloignement, des conflits demeurent entre populations et entreprises forestières car elles sont affectées par leurs activités.

#### B. Les aspects sociaux

N’ayant pas une obligation formelle d’aider les populations locales, les entreprises forestières européennes entreprennent des actions de manière volontaire. Ce caractère volontaire vise à conforter leur popularité auprès des populations et surtout, à éviter les conflits de propriété avec celles-ci. En effet, malgré les dispositions de la loi, pour les populations, la ressource forestière leur appartient.

Aussi, avons-nous remarqué que compte tenu de la précarité des conditions de vie des travailleurs des compagnies forestières, il était nécessaire que nous les considérions comme une catégorie de l’ensemble des populations locales.

Ainsi, pour aborder le sujet sur l’impact des activités des compagnies forestières européennes sur les populations locales, nous prendrons en compte le cas des habitants des villages et celui des travailleurs des dites compagnies.

#### B.1- Les populations des villages

De manière générale, les compagnies forestières font des efforts dans le cadre de leurs relations avec les populations environnantes de leurs sites d’exploitation.

N’ayant pas d’obligation formelle, elles ne sont pas en droit de faire des promesses aux populations.

Toutefois, au cours d’une revendication des villageois de Mikongo à la Lopé, les sociétés Leroy Gabon et NSG ont consenti à satisfaire les besoins revendiqués. C’est ainsi que NSG a promis la construction d’une école et l’a faite.

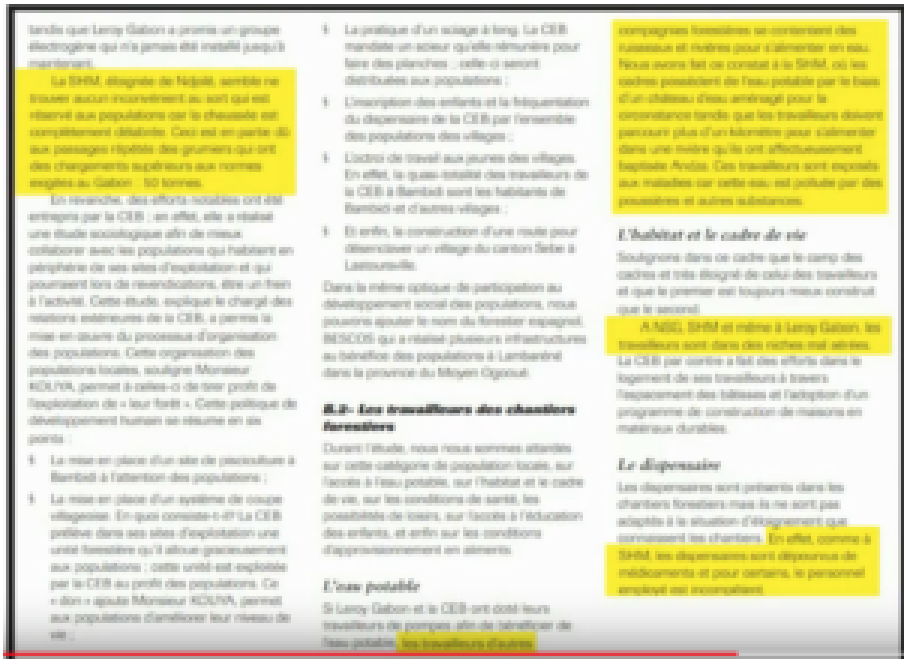

tandis que Leroy Gabon a promis un groupe électrogène qui n'a jamais été installé jusqu'à maintenant.

La SHM, éloignée de Ndjolé, semble ne trouver aucun inconvénient au sort qui est réservé aux populations car la chaussée est complètement détériorée. Ceci est en partie dû aux passages répétés des grumiers qui ont des chargements supérieurs aux normes exigées au Gabon : 50 tonnes.

En revanche, des efforts notables ont été entrepris par la CEB ; en effet, elle a réalisé une étude sociologique afin de mieux collaborer avec les populations qui habitent en périphérie de ses sites d'exploitation et qui pourraient lors de revendications, être un frein à l'activité. Cette étude, explique le chargé des relations extérieures de la CEB, a permis la mise en œuvre du processus d'organisation des populations. Cette organisation des populations locales, souligne Monsieur KOUYA, permet à celles-ci de tirer profit de l'exploitation de « leur forêt ». Cette politique de développement humain se résume en six points :

- La mise en place d'un site de pisciculture à Bambidi à l'attention des populations ;
- La mise en place d'un système de coupe villageoise. En quoi consiste-t-il ? La CEB prélève dans ses sites d'exploitation une unité forestière qu'il alloue gracieusement aux populations ; cette unité est exploitée par la CEB au profit des populations. Ce « don » ajoute Monsieur KOUYA, permet aux populations d'améliorer leur niveau de vie ;
- La pratique d'un sciage à long. La CEB mandate un scieur qu'elle rémunère pour faire des planches ; celle-ci seront distribuées aux populations ;
- L'inscription des enfants et la fréquentation du dispensaire de la CEB par l'ensemble des populations des villages ;
- L'octroi de travail aux jeunes des villages. En effet, la quasi-totalité des travailleurs de la CEB à Bambidi sont les habitants de Bambidi et d'autres villages ;
- Et enfin, la construction d'une route pour désenclaver un village du canton Sebe à Lastourville.

Dans la même optique de participation au développement social des populations, nous pouvons ajouter le nom du forestier espagnol, BESCOS qui a réalisé plusieurs infrastructures au bénéfice des populations à Lambaréné dans la province du Moyen Ogooué.

**B.2- Les travailleurs des chantiers forestiers**

Durant l'étude, nous nous sommes attardés sur cette catégorie de population locale, sur l'accès à l'eau potable, sur l'habitat et le cadre de vie, sur les conditions de santé, les possibilités de loisirs, sur l'accès à l'éducation des enfants, et enfin sur les conditions d'approvisionnement en aliments.

***L'eau potable***

Si Leroy Gabon et la CEB ont doté leurs travailleurs de pompes afin de bénéficier de l'eau potable, les travailleurs d'autres compagnies forestières se contentent des ruisseaux et mares pour s'alimenter en eau. Nous avons fait ce constat à la SHM, où les cadres possèdent de l'eau potable par le biais d'un château d'eau aménagé pour la circonstance tandis que les travailleurs doivent parcourir plus d'un kilomètre pour s'alimenter dans une mare qu'ils ont affectueusement baptisée Andza. Ces travailleurs sont exposés aux maladies car cette eau est polluée par des pesticides et autres substances.

***L'habitat et le cadre de vie***

Soulignons dans ce cadre que le camp des cadres est très éloigné de celui des travailleurs et que le premier est toujours mieux construit que le second.

A NDJI, SHM et même à Leroy Gabon, les travailleurs sont dans des niches mal aérées. La CEB par contre a fait des efforts dans le logement de ses travailleurs à travers l'espacement des bâtisses et l'adoption d'un programme de construction de maisons en matériaux durables.

***Le dispensaire***

Les dispensaires sont présents dans les chantiers forestiers mais ils ne sont pas adaptés à la situation d'éloignement que connaissent les chantiers. En effet, comme à SHM, les dispensaires sont dépourvus de médicaments et pour certains, le personnel employé est inconstant.

**Voir ci-dessous un reportage fort intéressant sur l'origine de sa fortune :**

**Robespierre, sors de ta tombe, c'est urgentissime !**